

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2011

Le conseil municipal, dûment convoqué le 31 janvier 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Dominique PETRONE - Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE - Corinne CASALS - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Murielle BARBECOT

Excusés : Patrick DER-KEVORKIAN – Christophe COQUART - Magali TAFARO

Absent : Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **Election d'un délégué suppléant au Si**e****A****

Suite à la modification des statuts, les collectivités ont la possibilité d'élire un délégué suppléant. Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui est candidat. Aucun membre du conseil ne portant candidature, la commune de SAINT MARCEL n'aura pas de délégué suppléant au Si**e****A**.

### **Convention de fourrière**

Monsieur le Maire présente la convention complète de fourrière de la SPA de Lyon & du Sud Est. Moyennant une redevance de 0,31 € par an et par habitant, pour l'année 2011, cette société assurera la capture, l'enlèvement et la garde en fourrière des animaux errants sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention complète proposée par la SPA de Lyon & du Sud Est d'un montant de 0,31 € par an et par habitant, soit la somme de 382,23 €.

### **Avenant à la convention avec l'association du restaurant scolaire**

Monsieur le maire rappelle la mise en place d'un double service quotidien au restaurant scolaire. L'association participera à la prise en charge financière de ce doublement selon la répartition suivante :

- pas de reversement financier à la Mairie de Saint Marcel sur l'année scolaire 2010/2011
- 1000 € seront reversés à la Mairie de St Marcel en 2 fois sur l'année scolaire 2011/2012
  - 500 € en décembre 2011
  - 500 € en juin 2012
- 2000 € seront reversés à la Mairie de St Marcel en 2 fois sur l'année scolaire 2012/2013
  - 1000 € en décembre 2012
  - 1000 € en juin 2013
  -

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer cette convention.

### **Autorisation permanente des poursuites données au comptable**

Afin d'améliorer le recouvrement des recettes de la collectivité, Monsieur le Maire demande à l'assemblée

d'autoriser de façon permanente le comptable public à effectuer les démarches de poursuite.  
Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité donne l'autorisation, au Trésorier Principal, de poursuites à portée générale, ceci pendant la durée du mandat actuel du conseil municipal.

### **Projets des commissions**

Monsieur NOUET :

- ✓ gestion du planning des manifestations, organisation du forum des associations et du téléthon
- ✓ mise en place du conseil junior et organisation de la cérémonie de la citoyenneté
- ✓ aménagement d'un parcours santé avec éventuellement un bassin d'agrément. Un groupe de travail, ouvert à tous les membres du conseil, sera mis en place. Le coût est évalué entre 22 000 et 25 000 €
- ✓ le changement du revêtement du city stade a été chiffré à 22 000 €, cet investissement sera plutôt programmé sur 2012
- ✓ mise en place des sentiers pédestres par la communauté de communes, l'inauguration se déroulera le 14 mai prochain
- ✓ tournée du fleurissement
- ✓ accueil des nouveaux arrivants avec la confection d'une pochette regroupant des informations sur la commune
- ✓ estimation à 4 000 € pour nommer les rues et les numéroter
- ✓ matérialisation de la voirie d'intérêt communautaire sur un plan
- ✓ mise en place d'un panneau indiquant la salle associative et le défibrillateur

Madame DECOLLONGE :

- ✓ cela fait 2 ans qu'aucun investissement n'a été fait pour les illuminations, un budget de 5 000 € est demandé

Monsieur Silvestre présentera les projets de la commission travaux lors de la prochaine séance.

### **Questions diverses**

Monsieur PETRONE communique la pétition pour demander le déplacement de la boîte aux lettres devant les commerces. Par 2 voix contre, 3 abstentions et 5 pour, une demande de déplacement sera adressée à la poste.

La communauté de commune souhaite porter une réflexion sur la petite enfance et demande aux collectivités de désigner un représentant. Corinne CASALS se porte volontaire, le conseil municipal accepte cette candidature.

Le dossier de consultation pour le renouvellement du contrat d'affermage est en cours d'élaboration.

La séance est levée à 22 h 15